

RAPPORT DE MAJORITE DE LA COMMISSION

chargée d'examiner l'objet suivant:

Postulat Nicolas Rochat et consorts - Processus de Bologne : Vers une marchandisation progressive des études ?

La commission, composée de Mmes et MM. les députés-e-s Christiane Jaquet-Berger, Sylvie Villa, André Chatelain, François Deblüe, Rémy Jaquier, Raphaël Mahaim, Denis-Olivier Maillefer, Michel Miéville, Nicolas Rochat, Claude Schwab, Rémy Pache (en remplacement de M. Jean-Marie Surer) et Catherine Labouchère, confirmée comme présidente, rapporteur, s'est réunie le jeudi 25 février 2010 à la salle 55 du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC), rue de la Barre 8 à Lausanne.

Mme la conseillère d'Etat Anne-Catherine Lyon, cheffe du DFJC, M. Michel Rochat, directeur général de l'enseignement supérieur, M. Juan Perellon, directeur des affaires universitaires et pédagogiques à la Direction générale de l'enseignement supérieur, ont participé à la séance ; Mme Mercedes Kahla-Robles, secrétaire à la Direction générale de l'enseignement supérieur, a pris les notes de séances. La commission les remercie de leur participation.

Contenu du postulat

En ouverture de séance, la parole est donnée au postulant pour qu'il explique le contenu de son postulat. Le postulant tient à préciser qu'il n'est plus étudiant à l'Université de Lausanne où il a obtenu son bachelor en sciences politiques, mais à l'Université de Neuchâtel où il suit le cursus d'un master en droit. Ce postulat n'a pas pour but de faire un procès d'intention à la mise en place du processus de Bologne, mais d'en avoir une "photographie", cinq ans après son introduction. Tous les éléments figurant dans le postulat ne sont pas directement liés à Bologne, mais connexes (par exemple : liberté académique, listes de présence, bourses d'études). Les revendications récentes des étudiants à l'Université de Lausanne ont fait ressortir des craintes parmi lesquelles on peut citer les critères de sélection, les taxes d'études, une certaine marchandisation de la formation, la liberté académique avec une tendance à la "scolarisation" des études, les listes de présence exigées par certaines facultés qui pénalisent les étudiants qui travaillent pour financer leur études et/ou qui ont des charges de famille. Le postulant précise que la "photographie" demandée doit permettre de déterminer dans quelle direction on va et d'évaluer les impacts du processus de Bologne après cinq ans.

La cheffe du département souligne le fait que plusieurs représentants des cantons ont dit, lors de la dernière Conférence universitaire suisse, qu'il faudrait faire le point sur la mise en oeuvre du processus de Bologne. En ce qui concerne le contenu du postulat, le point sur la liberté académique ne doit pas être vu comme une suppression. Mais il faut se poser la question suivante : "Y a-t-il des entorses à la

liberté académique et si oui, de quelle nature ?"

Auditions

Afin que les commissaires puissent se faire un avis étayé, les auditions du secrétaire général de la FAE et du Recteur ont été organisées.

Audition du secrétaire général de la FAE

Le secrétaire général de la FAE explique que le texte de la déclaration de Bologne laisse une trop grande marge d'interprétation. Des différences existent non seulement entre les universités, mais aussi entre les facultés de l'Université de Lausanne. Cela confirme les craintes de certains étudiants exprimées dès le début du processus. L'organisation des études est difficile lorsque les étudiants doivent travailler en parallèle à leurs études et lorsqu'ils ont des charges de famille.

Un des commissaires lui demande si l'ancien système était meilleur. La réponse est non, mais Bologne pose des problèmes en matière de reconnaissance des crédits par les autres universités et en matière de mobilité, bon principe mais peu utilisé. La mobilité a, certes, augmenté en chiffres absolus, mais pas en pourcentage. Cela est grandement dû aux conditions socio-économiques des étudiants et à la politique des bourses.

Un commissaire revient sur le terme "marchandisation" utilisé dans le postulat et demande s'il y a des exemples. La réponse est que, pour l'instant, la question de l'augmentation des taxes ne se pose pas à l'Université de Lausanne, mais que les places sont limitées pour accéder à certains masters. Le peu de bourses attribuées en Suisse pose aussi problème.

A la question soulevée du "souk des crédits" (certains étudiants s'inscrivent dans de nombreux cours sans y assister), il est répondu que certains utilisent ce stratagème pour aller plus vite. Par ailleurs, la liste de présence, corollaire d'une plus grande scolarisation des études péjore la situation des étudiants qui travaillent.* Certains abandonnent en cours de route au vu de la difficulté à suivre études et travail de concert. La liste de présence n'est pas instaurée de la même façon dans les facultés ; par exemple, il y en a en SSP, mais pas en lettres.

Le délai de cinq ans pour faire un bilan n'est-il pas trop court ? Les procédures pour traiter des problèmes (crédits, mobilité) sont-elles adéquates ? A la première question le secrétaire général de la FAE répond que non, qu'il est temps de poser des questions qui sont liées à la mise en place du processus de Bologne. A la seconde il répond que c'est le plus souvent le décanat qui règle les problèmes, car amener la discussion jusqu'au Conseil de l'UNIL est difficile.

** une enquête réalisée conjointement par la CRUS et l'UNES indique que 78% des étudiants travaillent en Suisse parallèlement à leurs études et 15% pour payer leurs études. Cette enquête est disponible à l'adresse Internet suivante : www.crus.ch/php?id=8716*

Audition du recteur de l'UNIL

Le recteur revient sur les manifestations des étudiants qui ont eu lieu à Lausanne et dans d'autres universités suisses auxquelles le postulat fait référence.

A l'étranger, ces manifestations ont été importantes, en Autriche notamment. Le mouvement, dans notre pays, est parti de la Suisse alémanique et Lausanne a suivi, plus par solidarité que par véritables revendications. Beaucoup des questions posées étaient des problèmes de fond (financement public/privé, accès aux études, taxes, bourses) ou de détail, qui ne sont pas des objets à Bologne ou qui ne touchent pas ou peu l'UNIL.

A l'UNIL les taxes représentent un peu moins de 2% du budget. Il n'y a pas d'augmentation prévue.

En ce qui concerne le financement public/privé, l'UNIL est très peu concernée, car elle est financée par une très large part de fonds publics. Ces ressources financières proviennent de la subvention cantonale, des subventions fédérales, des financements liés à l'accord intercantonal universitaire ainsi que des

fonds de recherche (FNRS, CTI et divers fonds européens) qui sont tous des fonds publics. Parmi les fonds "privés", il y a les taxes payées par les étudiants et les aides des fondations privées (par exemple, la Fondations Leenaards) qui, pour ces dernières, contribuent au financement de la recherche fondamentale. Les collaboratrices et collaborateurs de l'UNIL réalisent également des mandats de recherche en faveur, principalement, de collectivités publiques : les revenus de ces activités sont inférieurs à 0,5% du budget de l'UNIL. L'UNIL reçoit aussi des donations de tiers (dons, legs) destinées à soutenir des étudiants par des bourses ou des activités de recherche.

Pour l'accès aux études, la politique de l'UNIL est celle de l'ouverture. La loi sur l'université de Lausanne (LUL) ne veut pas de numerus clausus. Il n'y en a pas même pour l'accès aux études de médecine, contrairement à ce qui se passe dans la majorité des autres universités de Suisse. L'accès aux masters est aussi très largement ouvert. Sur 29 masters existants à l'UNIL, un seul fait l'objet de restrictions, celui en sciences infirmières pour lequel une expérience professionnelle préalable est requise.

Une enquête auprès des étudiants sur la mise en oeuvre de la réforme de Bologne dans les universités suisses a été menée conjointement par la CRUS et l'UNES (voir la référence Internet ci-dessus *). Cette enquête, publiée en septembre 2009, vise à évaluer les degrés de satisfaction des étudiants notamment par rapport à la mobilité, à l'organisation des études, aux parcours académiques, aux conditions d'études, problématiques soulevées par le présent postulat.

L'analyse des chiffres fait constater que 75% des personnes ayant répondu sont satisfaites ou très satisfaites de la qualité de la formation qui leur est dispensée et que 81% des étudiants estiment que l'organisation des études est bonne ou très bonne. Pour les parcours académiques, plus de 75% des étudiants envisagent de poursuivre leurs études en master après l'obtention du bachelor, 20% sont indécis et 4% souhaitent arrêter. Ces données sont très semblables à celles dont dispose l'UNIL.

Des défauts, liés à Bologne, que l'on peut qualifier de défauts de jeunesse, existent. La situation financière est un problème pour 12% des étudiants interrogés. Le principal atout de la réforme de Bologne a été de repenser le cursus de formation. Les choses ont été faites à neuf et sérieusement. Il y a des correctifs à apporter, notamment sur l'équilibre de la matière à enseigner entre le bachelor et le master.

Un commissaire pose une double question :

1. Dans la "photographie" de la mise en oeuvre de cette réforme, il aimerait disposer de précisions sur la pertinence de l'évaluation des études pour une certification qui en soit une. Le morcellement des études conduit à une course de "saute-moutons" pour des étudiants qui pratiquent ainsi une stratégie de l'évitement. Qu'en est-il de la qualité de la synthèse ? Est-il prévu des correctifs ?
2. En ce qui concerne la mobilité, le système des crédits a des effets pervers. A l'époque, les étudiants en médecine partaient pour l'étranger après leur quatrième année. Qu'en est-il aujourd'hui en regard des exigences requises ?

Pour la réponse à la première question, le recteur admet que le système des crédits est peut-être le point faible de cette réforme. Toutefois, grâce à ce système, il est désormais possible de mieux comprendre d'où vient l'étudiant et de savoir quelle est la formation qu'il a suivie dans son université d'origine. L'effet "supermarché" des études est à éviter à tout prix et des correctifs sont en place. Pour l'obtention du bachelor, 180 crédits sont demandés dans le cadre d'un plan d'études cohérent. Les étudiants doivent garder une ligne dans leur études. Pour éviter le morcellement et la stratégie du "supermarché", les facultés ont mis en place des modules de 15 ou 20 crédits qui doivent être pris globalement. La cohérence est ainsi garantie.

A la deuxième question il est répondu qu'il existe deux types de mobilité:

- a. celle utilisée pendant le cursus du bachelor consiste à passer un ou deux semestres dans une autre université suisse ou étrangère (350-400 étudiants par an partent ou arrivent),
- b. celle qui intervient au stade du master.

A l'UNIL, un tiers des étudiants inscrits en master ont obtenu leur bachelor dans une autre université suisse ou étrangère.

A la question de savoir si un rapport après cinq ans seulement n'est pas trop court du fait qu'il n'y a eu qu'une seule volée d'étudiants qui a fait le cursus complet, il est répondu qu'une étude sérieuse demande plus de recul.

Qu'en est-il du rapprochement des universités, comme le fait l'EPFL et les échanges que cela autorise ? Comment l'UNIL se profile-t-elle dans ce processus ?

En Suisse, le passage du bachelor vers le master est réglé par la CRUS ce qui implique, pour les étudiants, qu'il est facile à la fois de changer de niveau et/ou de changer d'université. Par, contre cette facilité n'est pas garantie dans les universités étrangères, bien que la Convention de Lisbonne stipule que l'égalité de traitement est garantie. D'autre part, il est vrai que les universités sont en compétition. Mais l'UNIL est attractive pour deux raisons. La première, c'est qu'elle a des spécificités propres, comme les sciences criminelles, la seconde est la concentration des masters au nombre de 29, tous très profilés ce qui témoigne du caractère orienté de l'UNIL, contrairement à d'autres universités où ils se sont multipliés.

A la question de plusieurs députés de savoir si l'UNIL aurait un intérêt à un rapport sur la mise en oeuvre sur cette réforme, le recteur répond qu'il serait plus intéressant de faire un bilan au niveau national pour une vision plus globale. L'enquête CRUS-UNES, déjà mentionnée plus haut, donne déjà une bonne image de la situation en Suisse.

Quels aspects de cette mise en oeuvre mériteraient d'être corrigés ? A cette question il est répondu que certains professeurs ont vécu difficilement le passage à Bologne. Des réformes sur la mise en oeuvre de ce processus figurent dans le rapport de gestion. L'UNIL travaille de manière participative. Plusieurs forums existent à l'interne où sont discutées les améliorations à apporter (par exemple : découpage bachelor/master, bachelor trop chargé, évaluation des connaissances, etc.). Les étudiants sont associés de manière étroite à ces discussions et expriment leurs divergences. Les choses avancent, beaucoup de travail a été effectué, mais il est difficile d'avoir actuellement une synthèse globale.

Discussion

Les deux auditions ont permis d'avoir beaucoup d'informations sur la mise en oeuvre de Bologne faisant constater à la fois que la mise en place du processus de Bologne a été positive ; personne ne souhaite revenir en arrière. Toutefois beaucoup d'aspects peuvent être améliorés, dont beaucoup existaient avant Bologne. Cette réforme a été le révélateur de problèmes antérieurs. Un exemple : les options ont existé à l'université depuis longue date et les étudiants ont toujours organisé leur propre stratégie.

Une commissaire s'étonne que l'on ne se soit concentré que sur l'UNIL et que l'on n'ait pas englobé les HES pour lesquelles cette réforme est aussi importante. Pour les HES, le bachelor est le cursus prépondérant. Suivre un master vient en cours d'étude. La question de l'obligation de la présence aux cours doit être dissociée de la réforme de Bologne, il s'agit en réalité d'une nouvelle pédagogie.

Les commissaires sont d'avis concordant sur la pertinence d'un rapport sur le processus de Bologne, mais divergent sur l'opportunité de le faire après cinq ans, laps de temps trouvé très court après une seule volée d'étudiants ayant parcouru l'entier du cursus à l'UNIL et au moment où il débute seulement dans les HES. Dix ans paraît un délai plus opportun. Les éléments fournis par l'étude CRUS-UNES, ceux figurant dans le rapport de gestion de l'UNIL et ceux figurant dans le présent rapport donnent déjà plusieurs explications sur les questions posées. Un rapport paraît donc prématuré pour donner

actuellement une image exhaustive de la mise en place de Bologne.

Il faut aussi relever que la réponse du Conseil d'Etat, en cas d'acceptation du postulat ne pourrait pas être une "photographie" complète de la mise en oeuvre de Bologne, mais seulement une réponse aux questions du postulat.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, c'est par 6 voix contre 5 et 2 abstentions que la commission recommande de ne pas prendre en considération le postulat. Un rapport de minorité est annoncé.

Gland, le 20 mars 2010.

Le rapporteur :
(Signé) *Catherine Labouchère*